



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 060

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts - VEBRET (Cantal)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le Monument aux morts de Vebret présente un grand intérêt documentaire et artistique par la description graphique du cycle de l'histoire d'un poilu illustrée de manière vivante et bouleversante,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts situé sur la route départementale 15, au nord de l'église de VEBRET (non cadastré) et appartenant à la COMMUNE DE VEBRET (SIREN 211 502 505) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de la Région
Pascal MAILHOS
et dans les limites de son pouvoir
Le Secrétaire Général des affaires régionales
Guy LEVI

P.J. : 1 plan

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Cuy LEVI

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 19-060
du 13 MARS 2019

Département :
CANTAL
Commune :
VEBRET

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/11/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tel. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdf.aurillac@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

